

Coupe du Québec Argon 18 #5

Tour de la relève Desjardins

Val d'Or – 22-23 juillet 2006

Communiqué #1

Pénalisation

Au coureurs suivants pour avoir emprunté un raccourci lors de l'épreuve du contre-la-montre. Une pénalité de 0.12 secondes a été ajoutée au temps des coureurs pour avoir pris un raccourci d'une distance de 10 mètres au virage final lors de l'épreuve du CLM, le tout conformément à l'article 12.1.041 du règlement UCI :

| | | | |
|---------|------|-----------------|-------------------------|
| Cadet F | #217 | Joanie Laflamme | Indépendant |
| Cadet H | #17 | Jérôme Boucher | Élicycle/Sports Experts |

Pénalisation

Amende de 10\$ au coureur suivant pour n'avoir porté qu'un seul dossard lors des épreuves de la fin de semaine :

| | | | |
|----------|------|---------------------|------------|
| Minime F | #534 | Anne-Josée Marcotte | Sherbrooke |
|----------|------|---------------------|------------|

Rappel à tous les coureurs et directeur d'équipe :

La présentation de la licence est obligatoire lors de l'inscription de vos coureurs. Voici un moyen accepté par la FQSC et le collège des commissaires pour les épreuves au Québec : faite vous un cartable avec une photocopie du recto et du verso de la licence de chacun des coureurs en incluant également le numéro de dossard de chacun. Ainsi, vous ne recevrez pas la pénalité de 10\$ si un de vos coureurs oublie sa licence et vous faciliterez les inscriptions.

Le collège des commissaires